DES AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE MAISON

Programme d'intérêt général **2020 - 2024**















QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Les propriétaires de maisons individuelles occupants ou bailleurs

- → vivant dans une des 43 communes de Rennes Métropole
- → éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- → dans un logement construit il y a plus de 15 ans



DANS QUEL BUT?

- → faire baisser vos dépenses d'énergie
- → lutter contre la dégradation de votre maison
- → adapter votre logement à la perte d'autonomie



POUR QUELS TRAVAUX?

- → isolation de vos murs ou de vos planchers et combles
- → amélioration de votre système de chauffage
- → transformation d'une baignoire en douche
- → pose d'un monte-escalier...



ne pas commencer les travaux avant le dépôt des dossiers de demande de subvention

COMMENT ÇA MARCHE?

Un opérateur unique vous accompagne gratuitement tout au long de la démarche

- 1 Il identifie avec vous vos besoins
- Il réalise une visite diagnostic pour préciser l'état du logement et les travaux à prévoir
- 3 Il définit avec vous un plan de financement
- Il monte vos dossiers de demande d'aide financière et réalise le lien avec l'Anah et les autres financeurs
- 5 Il vous accompagne dans le suivi de votre projet
- 6 Il constitue les dossiers de paiement

Rennes Métropole et l'Agence nationale de l'habitat financent cet accompagnement

